This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Gov 6113.3

HARVARD COLLEGE
LIBRARY
ITALIAN HISTORY
OF THE
RISORGIMENTO PERIOD
THE COLLECTION OF
H. NELSON GAY
A.M. 1896
BOUGHT FROM THE BEQUEST OF
ARCHIBALD CARY COOLIDGE
A.B. 1887
MDCCCCXXXI

Murat

CAUSES POLITIQUES

CÉLÈBRES — Procès de Murat

DU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

PARIS, IMPRIMERIE DE DECOURCHANT,
Rue d'Erfurth, n° 1, près l'Abbaye.

Causes politiques

CÉLÈBRES

DU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE,

RÉDIGÉES

PAR UNE SOCIÉTÉ D'AVOCATS ET DE PUBLICISTES.

TOME TROISIÈME.

PARIS,

H. LANGLOIS FILS ET Cie, ÉDITEURS,

RUE D'ANJOU-DAUPHINE, N° 13.

1827

Gov 6113.3

HARVARD COLLEGE LIBRARY
H. NELSON GAY
RISORGIMENTO COLLECTION
COOLIDGE FUND
1931

CAUSES POLITIQUES

CÉLÈBRES

DU XIX^e SIÈCLE.

PARIS, IMPRIMERIE DE DECOURCHANT
Rue d'Erfurth, n. 1, près l'Abbaye.

CAUSES POLITIQUES

CÉLÈBRES

DU XIX^e SIÈCLE,

RÉDIGÉES

PAR UNE SOCIÉTÉ D'AVOCATS ET DE PUBLICISTES.

PROCÈS

DE MURAT (JOACHIM-NAPOLÉON),

ROI DE NAPLES.

Paris,

H. LANGLOIS FILS ET C^ie, ÉDITEURS,

RUE D'ANJOU-DAUPHINE, N° 13.

M D CCC XXVII.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

JOACHIM MURAT,

ROI DE NAPLES.

MURAT (Joachim), né à Bastide-Frontonière, département du Lot, le 25 mars 1767, était fils d'un aubergiste. Il obtint, par la protection d'une ancienne famille du Périgord, une bourse au collége de Cahors, et alla achever ses études à Toulouse. Alors la plupart des jeunes gens qui avaient reçu une éducation au-dessus de leur fortune n'avaient de ressources que dans l'état ecclésiastique. Murat, quelle que fût sa vocation, y fut destiné par sa famille et ses protecteurs; il prit le petit collet, et fut même connu dans son pays sous le nom de l'*abbé Murat*. Néanmoins le jeune séminariste avait un caractère et des penchans peu en harmonie avec la simplicité et le recueillement qu'exige le ministère évangélique; Murat commit plus d'une étourderie et fut obligé de quitter le manteau court. Ayant bientôt dissipé dans les plaisirs le peu

[illegible] tout à pouvait disposer à se trouva sans [illegible] [illegible] carrière militaire [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] qui passait à l'ennemi. Il avait [illegible] [illegible] même temps le grade de maréchal-des-[illegible], grâce aux dissipations de [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

abandonné, mais presque dénué de perspicacité, et cédant toujours aux événemens, sans se donner seulement le soin d'en méditer les conséquences, Murat porta jusqu'à l'exaltation les idées révolutionnaires. Il était sorti de la garde, avant son licenciement, pour entrer comme sous-lieutenant dans le 11e chasseur; la hardiesse de ses principes le fit arriver rapidement au grade de lieutenant-colonel, et placer à la tête d'un de ces *comités épuratoires* destinés à examiner la conduite de ceux à qui on reprochait quelque modération dans les sentimens, et quelque répugnance à employer les mesures fortes du gouvernement, pour inculquer aux citoyens l'amour et le dévoûment envers la Convention. Il ne paraît pas que Murat soit resté au-dessous de la mission qui lui avait été confiée; loin de là, une lettre changée à son nom le rendait semblable à celui d'un homme dont le souvenir restera en horreur dans la postérité, il prit et porta pendant quelques mois le nom de *Marat*. Cette admiration pour le féroce tribun faillit lui devenir funeste; après le 9 thermidor il fut dénoncé, à juste titre, comme terroriste, et ce ne fut pas sans peine et sans amis qu'il parvint à faire rayer sa dénonciation.

La conduite de Murat dans ces premiers temps n'a point trouvé d'apologistes; que d'autres qui se sont trouvés dans les mêmes circonstances se justifient en parlant de l'effervescence des esprits, qu'il était impossible de ne pas paraître partager sans courir d'immenses risques; le bonheur voulut pour Murat que ses relations avec l'homme le plus célèbre du monde le

missent à même de se purifier au milieu des combats des fautes qu'il avait commises. C'est dans les batailles qu'il faut le suivre, montrant un courage à toute épreuve, une valeur chevaleresque et digne d'un ancien preux, justifiant la devise qu'à leur égal il avait fait graver sur ses armes : *L'honneur et les dames.*

A la journée du 13 vendémiaire, Napoléon, chargé, sous les ordres de Barras, de repousser l'insurrection des sections de Paris, armées contre la Convention, avait distingué Murat au milieu des officiers dont il était entouré. Après l'établissement du Directoire, et lorsqu'il fut promu au commandement en chef de l'armée d'Italie, il le choisit pour son aide-de-camp, et dès lors commença pour ce dernier une chaîne d'événemens heureux, et si fort au-dessus de ce que l'ambition la plus démesurée pouvait espérer d'atteindre, que l'ingratitude dont il paya son bienfaiteur devient pour sa mémoire une tache dont le revers le plus cruel n'a pu le laver.

Dans cette armée d'Italie, si belle de jeunesse, de patriotisme et de courage, Murat ne tarda pas à se faire remarquer entre les plus braves et à mériter la confiance de Napoléon. Après s'être couvert de gloire dans plusieurs affaires, il fut chargé d'apporter au Directoire vingt et un drapeaux pris sur l'ennemi. Accueilli de la manière la plus flatteuse, il retourna à l'armée avec le grade de général de brigade; et, recherchant avec avidité toutes les occasions de faire briller sa valeur, il se signala à la bataille de Roveredo, à Bassano, où il reçut une blessure, au combat de Saint-Georges,

à la Corona, etc. Quoiqu'il soit permis de douter que les talens politiques de Murat égalassent sa bravoure, le général en chef l'envoya en mission à la cour de Turin, qui avait fait des ouvertures de paix; et ensuite, avec le ministre Faypoult, auprès du doge de Gênes, pour le sommer d'expulser le ministre d'Autriche. Ces deux missions eurent tout le succès désiré; Murat, de retour à l'armée, contribua, par sa présence, aux brillantes victoires de Rivoli et de la Favorite. Bientôt il exécuta, à la tête de sa cavalerie, le passage du Tagliamento, malgré le feu le plus meurtrier, et, secondant avec un dévoûment et une intrépidité sans bornes les vues de Bonaparte, marcha vers les confins de la Valteline, et réunit cette province à la nouvelle république Cisalpine.

La paix de Campio-Formio avait été signée; pendant que Bonaparte fait les préparatifs de l'expédition d'Égypte, de laquelle Murat doit faire partie, celui-ci est envoyé à Rome, d'où il revient après avoir battu les insurgés, et ne tarde pas à s'embarquer avec le général sur qui repose le destin de la France. Arrivé devant l'île de Malte, il fut chargé de porter au grand-maître de l'ordre des propositions qui ne furent pas agréées; mais tout était préparé pour obtenir par la force la soumission des chevaliers; et Murat, à la tête des colonnes qu'il avait débarquées, allait ordonner l'attaque lorsque le fort Lavalette capitula. Les premiers combats qui se livrèrent en Égypte ajoutèrent à la réputation que Murat s'était acquise, et la propagèrent dans ces climats lointains. Un jour, dans l'une de ces affaires

qui occupèrent les premières marches de l'armée française, emporté par sa témérité habituelle, Murat se trouva seul au milieu d'un gros d'ennemis; malgré des prodiges il allait succomber si un détachement de cavalerie ne fût venu le dégager. A chaque engagement il montrait un pareil mépris de la vie. A Sombat, à Dondé, il n'épargne pas davantage ses jours; mais c'est sous les yeux de Bonaparte que Murat redouble d'efforts pour conserver sa bienveillance. Les combats de Gaza et de Lakoun témoignent de son courage. Au siége de Saint-Jean d'Acre il sollicite et obtient l'honneur de monter à l'assaut; une balle perce le collet de son habit, traverse sa cravatte et lui effleure le cou; une autre abattit son panache, qui tomba du côté des assiégés, et que le pacha conserva comme un monument de sa glorieuse défense.

Murat, après avoir débloqué Laffel et pris part à la brillante victoire de Mont-Tabor, reçut l'ordre de se rendre avec un corps de troupes à Ramanieh, d'où il se porta vers Bisket au moment où les Turcs, débarqués au nombre de quinze mille, sous les ordres de Mustapha-Pacha, commençaient à se retrancher. L'armée française prit position entre Aboukir et Alexandrie, où était le quartier-général; bientôt elle attaqua avec impétuosité le camp des Turcs; ceux-ci la reçurent avec un feu terrible, et les Français allaient se trouver dans une position très-périlleuse, quand Murat, qui commandait l'avant-garde, saisissant une occasion favorable, ordonna à un de ses escadrons de charger l'ennemi, et de traverser ses positions jusque sur les

fossés d'une redoute qu'attaquait en ce moment le général Lannes avec la 22e et la 69e demi-brigade. Ce mouvement fut exécuté avec tant d'intelligence et de promptitude, que les Turcs, séparés du fort, furent contraints de chercher leur salut dans la fuite. Tandis qu'une partie de l'armée les poursuivait dans toutes les directions, Murat, quoique blessé au commencement de l'affaire, pénètre dans le camp ennemi; à la tête de sa brave cavalerie, il se bat comme un soldat. Le fils du pacha du Caire, désespérant de le faire prisonnier, lui tire à bout portant un coup de pistolet qui l'atteint à la mâchoire inférieure; Murat, dont la vigueur semble s'accroître, fond sur son adversaire, lui abat d'un coup de sabre deux doigts de la main droite, et le force à se rendre.

Il était temps de donner à Murat la récompense de ses actions éclatantes. « Sa brigade de cavalerie, disait Bonaparte, en demandant pour lui le grade de général de division, a fait l'impossible; c'est au général Murat que fut principalement dû le succès de la bataille. » Mais le général en chef ne devait pas borner à ce grade les preuves de faveur dont il gratifierait Murat. Lorsqu'il eut appris les événemens qui se passaient en France, que le Directoire chancelant tenait d'une main mal assurée les rênes du gouvernement, et que le peuple appelait de tous ses vœux le vainqueur de l'Italie, Bonaparte emmena avec lui son aide-de-camp, et ils arrivèrent ensemble à Paris le 16 octobre 1799. Murat concourut à la révolution du 18 brumaire : dans cette mémorable journée ce fut lui qui, à la tête de soixante

grenadiers, dispersa le conseil des Cinq-Cents; il fut, en reconnaissance de ses services, nommé commandant de la garde des consuls; et Bonaparte mit le comble à ses bontés pour lui, en lui donnant, au commencement de 1800, sa sœur *Caroline* en mariage.

Une nouvelle guerre s'était déclarée entre la France et l'Autriche, et il fallait encore une fois délivrer l'Italie; Murat suivit Bonaparte sur le théâtre de la guerre. Il entre de vive force à Verceil, après avoir passé sur le corps des ennemis, enlevé une grand'-garde et dispersé la garnison, et s'empare de tous les magasins de la place. Il s'avance ensuite vers la Sésia, culbute mille hommes de cavalerie, traverse le fleuve, se rend maître de Novarre, et après un combat sanglant sur les bords du Tésin, qu'il franchit, entre à Milan, où il cerne la citadelle, qui refuse de se rendre. Passant ensuite le Pô à Nocetta, il se porte sur Plaisance, dont il fait tomber les portes, et s'empare des magasins immenses que contient cette ville. Tous ces succès, Murat les avait obtenus en dix jours, et presque sous les yeux de Bonaparte, qui lui donna le commandement de la cavalerie à la célèbre bataille de Marengo. Murat ne trompa point les espérances du Premier-Consul; sa conduite dans cette grande journée contribua au gain de la bataille, et le gouvernement lui décerna un sabre d'honneur sur lequel étaient gravés ces mots : *Bataille de Marengo*, commandée par *le Premier-Consul. Donné par le gouvernement au général Murat.*

L'année suivante (1801) Murat commanda l'armée d'observation destinée à occuper les contrées cédées à

la France par l'armistice de Trévise, et à rétablir le pape dans ses États; il signa ensuite l'armistice conclu avec le roi des Deux-Siciles.

En 1803, il fut nommé par le premier Consul président du collége électoral du département du Lot, et député par ses compatriotes au Corps législatif. En 1804 il devint gouverneur de Paris, et dans cette charge se fit remarquer par une louable modération (1). Après l'élévation de Bonaparte à l'empire, il fut élevé au rang de maréchal d'empire, et l'année suivante aux dignités de prince, grand-amiral et grand-aigle de la Légion-d'Honneur.

A la reprise des hostilités avec l'Autriche, le prince Murat fut chargé du commandement général de la cavalerie. Avec la réserve il passa le Rhin à Kehl, s'empara des débouchés de la Forêt-Noire, et, à la tête d'une division, enfonça une forte division autrichienne, lui prit son artillerie, ses drapeaux et quatre mille prisonniers. Ce succès influa évidemment sur celui de la campagne. Le plan des Autrichiens était déconcerté, mais ce n'était que le commencement de leurs désastres. Bientôt le corps de troupes commandé par le général Wernaek, poursuivi et enveloppé par la cavalerie de Murat, est forcé de capituler et de se rendre. Murat, dont la marche d'Albech à Nuremberg avait eu pour résultat la prise de quinze cents chariots, de cinquante canons et de seize mille hommes, poursuivit rapidement le cours de ses victoires. Le 13 novem-

(1) Voyez le procès du duc d'Enghien, tome Ier.

bre 1805, il entra à Vienne et marcha aussitôt contre les Russes, qu'il atteignit et battit à Hollabrun; enfin, le 2 décembre, il arriva sur le champ de bataille d'Austerlitz, où sa valeur et sa promptitude à exécuter les ordres de Napoléon lui firent partager les honneurs de la victoire.

Murat, par suite du traité de paix fait avec l'Autriche, fut investi du grand-duché de Berg, et reconnu en cette qualité dans toute l'Europe. Les projets de Napoléon sur le reste de l'Allemagne ne pouvaient plus être un mystère; et sa politique, en élevant son beau-frère à une souveraineté, fut bien servie par l'exactitude de Murat à se conformer à ses vues. Murat chercha à se concilier l'affection de ses sujets par une administration bienveillante et par son respect pour les mœurs et les usages du pays; on lui doit la justice de convenir qu'il y parvint. Cependant au milieu des soins qu'il donnait à l'administration de ses peuples, la guerre éclata entre la Prusse et la France, et Murat reprit les armes. Il rendit les plus grands services à la bataille d'Iéna; fit capituler Erfurth; à Wigneensdorf il s'empara de soixante-quatre pièces d'artillerie, de quarante-cinq canons, et fit prisonniers six régimens de cavalerie, seize cents hommes d'infanterie, et le général prince de Hohenlohe, qui les commandait. Quelques jours après il forçait Blucher à se rendre prisonnier, et dans l'intervalle prenait la ville de Stettin à la tête d'une division de cavalerie. C'est à cette occasion que Napoléon lui écrivit ces lignes : « *Puisque vous prenez les places fortes avec votre cavalerie, je pourrai*

congédier le génie et faire fondre mes grosses pièces.»

Dans la campagne d'hiver de 1806 à 1807, Murat trouva plus d'une occasion de se couvrir de gloire et de recueillir de brillans trophées. Après le traité de Tilsitt, il fut nommé par Napoléon au commandement de l'armée destinée à faire la conquête de l'Espagne. Ce n'est point ici l'occasion de reproduire le tableau qu'offrait alors ce malheureux pays et les divisions de la famille qui le gouvernait. Murat entra dans Madrid à la tête de ses troupes, le 23 mars 1808 : son arrivée fut le signal de l'explosion des sentimens dont était animé le peuple de la capitale. Une insurrection, qui menaçait l'existence de l'armée française, éclata le 2 avril, et Murat fut contraint d'employer la force pour la réprimer. On lui reprocha de n'avoir pas été assez avare, dans cette circonstance, du sang d'un peuple que des fanatiques avaient poussé à la révolte ; mais il serait injuste de croire que ce fut sans nécessité qu'il prit des mesures terribles pour ramener l'ordre et la tranquillité. Il serait presque impossible de suivre Murat dans les actes de son administration en Espagne ; ils furent tels que Napoléon ne crut pas pouvoir lui en témoigner mieux sa satisfaction qu'en l'élevant à une dignité suprême ; il l'appela au trône de Naples.

Devenu roi, Murat prit le nom de JOACHIM NAPOLÉON Ier, et se rendit dans ses États au mois de septembre 1808. Il y fut reçu, ainsi que la reine Caroline, qui ne tarda pas à le suivre, avec les démonstrations d'une vive allégresse, et bientôt il acquit la confiance du peuple. Sous le manteau royal, le nouveau monarque

n'était, à vrai dire, que le lieutenant de Napoléon, et soumis à sa politique. Son gouvernement ne pouvait manquer de se ressentir de l'influence qui le dominait; mais si les mesures qu'il prit firent naître quelque mécontentement, l'éclat dont il entourait chacune de ses actions lui ramenait aussitôt les esprits et consolidait sa puissance. Ainsi la prise de l'île de Capri, où les Anglais tenaient une garnison nombreuse, et qu'ils avaient tellement fortifiée qu'ils la regardaient comme imprenable et l'avaient surnommée *le Petit Gibraltar;* la prise de cette île, disons-nous, effectuée par les ordres et sous les yeux du Roi, avec une audace extraordinaire, remplit les Napolitains d'admiration pour leur nouveau souverain. D'un autre côté, le faste que Murat déployait, sa générosité, son air martial et chevaleresque, séduisaient une population dès long-temps courbée sous le despotisme. On voyait le Roi paraître dans les lieux publics, dans les revues, sous un costume parfois théâtral, coiffé d'une toque noire ornée d'une longue plume blanche qui flottait sur sa tête, et cet accoutrement bizarre excitait les bruyantes acclamations du peuple. Cette faveur aveugla un instant Murat sur ses véritables intérêts; les grands du royaume, dont il pensait s'être fait des amis par sa condescendance pour leurs désirs et leurs préjugés, lui paraissaient des appuis solides; il crut faire de nouveaux progrès dans l'amour de la nation, en traitant d'une manière favorable les Napolitains, en leur accordant tous les emplois, toutes les places. Déjà il avait tenté une expédition sur la Sicile, qui avait été sans résultat,

il s'imagina pouvoir secouer plus facilement le patronage de Napoléon. Il commença par lui demander l'éloignement de l'armée française, et prétendit ensuite que les Français qui tenaient des emplois dans le royaume devaient se faire naturaliser Napolitains, s'ils voulaient les conserver; déclarant ainsi, d'une manière implicite, qu'il renonçait à la patrie qui l'avait vu naître. Napoléon était trop jaloux de sa grandeur pour qu'il ne punît pas les tentatives de Murat : un décret impérial fut aussitôt lancé pour lui rappeler son origine :

« Considérant, y est-il dit, que le royaume de Naples fait partie du grand Empire;

» Que le prince qui règne dans ce pays est sorti des rangs de l'armée française;

» Qu'il a été élevé sur le trône par les efforts et le sang des Français;

» NAPOLÉON déclare que les citoyens français sont, DE DROIT, citoyens du royaume des Deux-Siciles. »

Ce décret renversa les espérances orgueilleuses de Joachim; il se retira alors dans son palais de *Campo-di-Monte*. Là, tremblant pour sa couronne, il passait sa vie au milieu de gens tarés, de vils espions de police, recevant des délations, en proie à des soupçons et à des intrigues au-dessous de sa dignité, lorsque la campagne de Russie vint le remettre à sa véritable place, et lui donner l'occasion de reconquérir la gloire qu'il avait perdue dans un funeste repos. Murat commandait la cavalerie française dans la désastreuse campagne de 1812; il faudrait le suivre sur tous les champs

de bataille témoins de sa vaillance, si d'habiles historiens n'avaient déjà raconté la part brillante de Murat dans cette entreprise si gigantesque et si malheureuse.

Dans la retraite de Moscou, Joachim était à la tête de *l'escadron sacré* qui formait la garde de Napoléon; celui-ci, en quittant l'armée le 5 décembre, en donna le commandement au roi de Naples, et de ce moment date l'ingratitude cruelle de Murat, et les premières causes de sa déchéance et de sa mort.

Joachim avait dû craindre que les revers de l'armée française n'apportassent un immense changement dans la situation des affaires de l'Europe. La puissance de Napoléon était ébranlée, et, s'il ne parvenait à la ressaisir tout entière, le trône de Naples pouvait être compromis; Murat résolut de voler dans ses États. Il craignit que déjà les Anglais n'eussent profité de son absence pour replacer Ferdinand sur le trône; il partit de Posen le 17 janvier 1813, laissant le commandement au vice-roi d'Italie; et tout dans sa conduite, qu'elle ait été guidée par les intrigues de ses courtisans ou par ses motifs personnels, annonça l'intention de se prononcer selon les événemens, et de conserver le trône à quelque prix que ce fût; la suite prouva en effet que telles avaient été les véritables intentions de Joachim.

Cependant Napoléon avait composé une nouvelle armée; il appelle Murat à en faire partie, et celui-ci, non sans hésiter, part pour l'Allemagne; il assiste aux deux batailles de Dresde et de Leipsick, et quatre jours après cette dernière il prend congé de l'Empereur, sous prétexte d'aller lever des troupes en Italie,

pour revenir ensuite au secours de l'armée française, et disputer encore la victoire. Déjà sa défection était résolue; il ne lui restait plus qu'à tourner ses armes contre son bienfaiteur. Il arrive à Naples, aussitôt il en ouvre les portes aux Anglais; les soldats français de la garde napolitaine sont enfermés comme prisonniers dans la forteresse de Gaëte; enfin Joachim, après avoir, par mille actes de déloyauté, signalé sa perfidie, signe, le 11 janvier 1814, avec l'empereur d'Autriche, un traité par lequel il s'oblige à fournir aux puissances confédérées un corps de trente mille hommes; et pour prix de sa trahison il obtient de la cour de Vienne et de l'Angleterre la reconnaissance de son existence politique, à la condition de payer une indemnité au roi de Sicile.

Les alliés étaient déjà au cœur de la France, et Murat, en agissant de concert avec le vice-roi d'Italie, aurait pu sauver Napoléon, et obtenir ainsi par ses services ce qu'il attendait de sa mauvaise foi; mais sa duplicité devait lui faire perdre ce qu'elle lui avait acquis. Murat se croit habile en ruses, et c'est moins la chute de Napoléon qui fait l'objet de ses vœux, que l'agrandissement de ses États; au lieu de servir franchement ses nouveaux alliés, il entrave leurs opérations; leurs succès nuiraient à ses desseins : il ne médite pas moins que la domination de toute l'Italie. Joachim, devenu le seul membre de la famille de Napoléon qui occupât un trône, était dans cette disposition, lorsqu'il apprit, par ses ministres au congrès de Vienne, combien peu étaient solides les alliances qu'il avait contractées;

dès lors il lui fallait appuyer ses prétentions par les armes ; il chercha à en imposer en développant de grandes forces, tandis qu'en même temps il faisait remuer les passions des peuples d'Italie, et prétendait les rendre à la liberté.

Sur ces entrefaites Napoléon quitta l'île d'Elbe et vint ressaisir la couronne de France ; Murat en fut informé ; les puissances alliées le pressèrent de se joindre à elles : il était trop tard pour qu'il pût choisir ; son armée avait déjà franchi les frontières du royaume de Naples, et le 31 mars 1815 il annonçait ainsi ses desseins :

« Italiens, un seul cri retentit depuis les Alpes jusqu'au détroit de Scylla, l'indépendance de l'Italie ! De quel droit les étrangers veulent-ils vous ravir votre indépendance, le premier bien, le premier droit de tous les peuples ? De quel droit emmènent-ils vos fils pour les faire mourir loin des tombeaux de leurs pères ? Est-ce que la nature vous a donné en vain les boulevards des Alpes ? Non, non, que toute domination étrangère disparaisse à jamais du sol de l'Italie ; qu'aujourd'hui votre gloire soit de n'avoir plus de maîtres. Vous avez pour frontières la mer et des montagnes inaccessibles ; ne les franchissez jamais, mais repoussez l'étranger qui ose les franchir, et contraignez-le de rentrer dans les siennes. Quatre-vingt mille Italiens de Naples accourent à vous sous le commandement de leur roi ; ils jurent de ne pas se reposer que l'Italie ne soit libre. Italiens de toutes les contrées, secondez leurs efforts magnanimes ; que tous les citoyens amis de leur patrie

élèvent une voix généreuse pour la liberté; que la lutte soit décisive, et nous aurons fondé pour toujours le bonheur de notre belle patrie. Les hommes éclairés de tous les pays, les peuples dignes d'un gouvernement libéral, les princes qui se distinguent par la grandeur de leur caractère, applaudiront à vos triomphes; l'Angleterre pourra-t-elle vous refuser ses suffrages?

» J'ai la preuve de la perfidie de vos ennemis, et il était nécessaire que vous fussiez convaincus, par une récente expérience, combien les libéralités de vos maîtres actuels sont vaines et fausses. Je vous prends à témoins, braves et malheureux Italiens de Bologne, de Milan, de Turin, de Venise; combien, parmi vous, de malheureux guerriers et de patriotes vertueux sont arrachés du sol paternel? combien gémissent dans les cachots? combien sont victimes d'exactions et d'humiliations inouïes?

» Italiens, levez-vous, marchez, je fais un appel à tous les braves pour qu'ils viennent combattre avec moi; je fais un appel à tous les hommes éclairés pour que, dans le silence des passions, ils préparent la constitution et les lois qui désormais doivent régir l'Italie indépendante. »

Bientôt Murat attaque les Autrichiens, et a d'abord quelques succès; mais lord Bentinck, ministre de l'Angleterre, qui semblait vouloir conserver la neutralité, demanda que les troupes napolitaines n'entrassent point sur le territoire du roi de Sardaigne; Murat y consentit pour ne pas avoir un nouvel et redoutable ennemi

à combattre. Cette condescendance lui devint funeste. Déjà les Autrichiens avaient forcé les Napolitains à la retraite, quand l'Angleterre déclara qu'elle était contrainte de réunir ses forces à celles des premiers. Murat, poursuivi en tous sens, abandonné par ses généraux et par ses soldats, vit s'abîmer tous ses projets à la déroute de Tolentino.

Enfin, ayant appris que les Autrichiens avaient forcé, dans la nuit du 16 au 17 mai, le passage de San-Germano, et que la quatrième division, commandée par le général Macdonald, était en pleine déroute, il délibéra s'il se rendrait à Gaëte, où la reine avait envoyé ses enfans, ou s'il se retirerait, avec le reste de son armée, dans les Calabres. A cet effet il envoya un de ses aides-de-camp s'assurer des dispositions de Naples. Sur le rapport qui lui fut fait, il entra dans cette ville avec son service ordinaire et son escorte. Il alla de suite au palais, où il se montra aux yeux de la reine, pâle et défait, en uniforme de lancier. Il l'embrassa tendrement, et lui dit : *Tout est perdu, Madame, excepté ma vie, et je n'ai pu la perdre.*

Joachim ayant reconnu que tout espoir de résistance était anéanti, la fuite était la seule ressource qui lui restât. Il alla s'embarquer à Maniscola pour Gaëte; mais, trouvant le port de cette ville bloqué par des vaisseaux anglais, il retourna vers l'île d'Ischia, où il débarqua de nuit. La position de Murat, dans l'état actuel des affaires, était extrêmement difficile : il n'osait plus essayer de faire une tentative sur les Calabres, et il prit le parti de passer en France. Le bonheur voulut

que la duchesse de Conégliano, sa nièce, qui était aux eaux d'Ischia, eût frété à Naples un bâtiment danois qui devait la ramener en France. Murat avait résolu de s'embarquer avec elle; mais, le lendemain, à l'instant où il apprenait la capitulation de Casa-Lanza, par laquelle le royaume était cédé aux Autrichiens, pour en prendre possession au nom de Ferdinand IV, on aperçut un bâtiment qui faisait voile pour doubler l'île d'Ischia. Le colonel Bonafoux, neveu du roi, alla le reconnaître; ce vaisseau portait en France le général Manhès, aide-de-camp de S. M., et quelques personnes qui se trouvaient compromises. Le général Manhès fit louvoyer, et Murat monta à son bord, suivi seulement de son neveu Eugène Bonafoux, de son secrétaire et de son valet-de-chambre. Le 25 mai Murat prit terre à Cannes, d'où il envoya aussitôt un courrier à Napoléon pour lui demander ses ordres. Il ne paraît pas que Napoléon vit favorablement la démarche de son beau-frère : le 9 juin, arriva un envoyé du ministre Fouché, qui engagea Murat à attendre patiemment la réponse de l'Empereur. Cette nouvelle aggrava les inquiétudes du monarque fugitif. D'un autre côté, le sort de la reine et de ses enfans était pour lui un vif sujet d'anxiété. Caroline avait dû s'embarquer pour Toulon; il alla s'établir en cette ville, dans une maison de campagne appelée Plaisance, que ses officiers avaient louée pour lui; c'est là qu'il apprit, pour comble d'infortunes, que la convention faite par la reine avec le capitaine anglais Campbell avait été rompue, et que Caroline, au lieu d'être embarquée pour la France, avait

été mise sur un vaisseau de S. M. Britannique, et conduite à Trieste.

Après tant de désastres, Murat se trouvait dans une situation morale difficile à décrire. Chassé de son royaume, séparé violemment de sa famille, l'indifférence de Napoléon à son égard augmentait encore ses douleurs. Il se plaignait de n'avoir pas été à l'armée, quoique cependant il dût apprécier la répugnance de l'Empereur à donner un commandement à un homme qui l'avait abandonné dans sa mauvaise fortune, et qui, en 1814, avait joint ses armes à celles des puissances coalisées contre les Français. Enfin il se résigna, d'après les avis de Fouché, à aller, aux environs de Lyon, attendre les volontés de Napoléon.

Cependant le destin de la France était une autre fois décidé : la journée de Waterloo avait renversé les projets de Napoléon, et plongeait ainsi Murat dans un abîme de maux. Il venait de partir pour Lyon, le 26 juin, lorsque le général Verdier l'instruisit de cette désastreuse nouvelle, et de la révolte de Marseille, qu'il était obligé d'évacuer. Ce dernier événement jeta Murat dans de nouveaux dangers; toute la Provence avait suivi l'exemple des Marseillais, et désormais l'intérieur de la France lui était fermé. Au milieu des périls de toute espèce dont il était entouré, la position personnelle de Murat et son attachement à Napoléon lui inspirèrent un dessein qui, s'il eût été exécuté, aurait pu avoir de graves conséquences. Il expédia le général Rosetti au maréchal Brune, qui se trouvait à Antibes avec des forces respectables, pour lui proposer de

laisser une partie de ses soldats à Toulon, afin de le mettre à l'abri d'un coup de main de la part des Anglais et de contenir les partisans des Bourbons, et avec le reste de se faire jour vers l'armée de la Loire. Le maréchal ne crut pas devoir adopter ce projet audacieux, et après plusieurs pourparlers qui n'amenèrent aucun résultat, Murat, obligé d'y renoncer, s'adressa à lord Exmouth, pour lui demander d'être reçu à bord d'un bâtiment anglais et être conduit en Angleterre. L'amiral répondit aux communications qui lui furent faites qu'il n'était point autorisé à donner à S. M. l'assurance de sa liberté; qu'au reste, il demanderait des ordres à son gouvernement à cet égard, *lorsque le Roi serait à son bord.*

Murat, peu confiant dans la générosité des Anglais, espérait de meilleures conditions de l'empereur d'Autriche. En effet, il ne tarda pas à recevoir des dépêches de Fouché, qui lui annonçait que S. M. I. consentait à lui donner un asile dans ses États, pourvu qu'il abdiquât et qu'il consentît à prendre un titre modeste. Fouché ajoutait qu'il n'attendait plus que son autorisation pour signer définitivement cette convention avec M. de Metternich. Harcelé par des périls toujours plus imminens, Murat répondit qu'il acceptait ce qui lui était offert, à la condition qu'il serait réuni avec sa famille, et insista pour que des passe-ports lui fussent aussitôt expédiés : les événemens se pressaient, et chaque jour venait ajouter aux dangers auxquels il était exposé.

Le 17 juillet, Murat, prévenu qu'un parti de Mar-

seillais devait se porter à la maison de campagne qu'il habitait, pour l'y surprendre, alla coucher à Toulon, et deux jours après le maréchal Brune lui annonça qu'il allait remettre la ville à M. le marquis de Rivière, et que le drapeau blanc allait être arboré. La présence du Roi devenait donc incompatible avec le nouvel ordre de choses; il se cacha momentanément aux environs de la ville. Mais déjà la réaction agitait ses fureurs, les passe-ports que Murat avait demandés n'arrivaient pas, et, poursuivi par une foule de sicaires, sa tête avait été mise à prix. Il était impossible d'espérer que le Roi pourrait échapper long-temps aux poignards dirigés contre lui. Ses fidèles amis concertèrent un projet de fuite vers Roanne, à travers les montagnes, tandis que le duc de *Rocca-Romana* et le marquis de *Giuliano* se rendraient à Paris en poste et reviendraient ensuite à Roanne avec les passe-ports de M. de Metternich. Le départ devait être effectué le 6 août, mais la veille MM. Giuliano, Rocca-Romana et Rosetti se promenant sur le port de Toulon, et ayant trouvé un bâtiment destiné pour le Havre, ils engagèrent Murat à en profiter. Le Roi saisit avec avidité cette proposition; cependant la police de Toulon devait mettre obstacle à son évasion. Elle savait que le Roi était encore aux environs de la ville; elle avait épié les démarches de M. Rocca-Romana; en conséquence elle résolut de surveiller le départ du bâtiment et l'embarquement des passagers. Murat, secondé par les personnes qui lui étaient attachées, chercha les moyens de se dérober aux regards et d'éluder les dispo-

sitions prises pour empêcher sa fuite. Il fut convenu que le 9 août au soir, M. Joseph Bonafoux, neveu du Roi et capitaine de frégate, sortirait du port dans un bateau pêcheur; qu'il se rendrait auprès de S. M.; que le lendemain, au point du jour, le Roi s'embarquerait avec lui, et qu'ils se promèneraient dans la rade jusqu'au signal convenu pour monter à bord; que le 10, les personnes de sa suite s'embarqueraient avec un officier qui, par sa taille et son signalement, était très-propre à représenter S. M. durant la vérification des passagers par l'inspecteur de police; qu'après la visite, un drapeau blanc placé à la poupe du bâtiment avertirait le Roi de se rendre à bord, et que son bateau ramènerait à terre l'officier qui le représenterait. Il fut aussi convenu que, dès que le bâtiment mettrait à la voile, le marquis de Giuliano partirait en poste pour Paris, et que de là il se rendrait au Havre avec les passe-ports.

Ces arrangemens paraissaient tellement devoir réussir, qu'au jour indiqué Murat attendait dès l'aurore les signaux dont on était convenu; son valet-de-chambre Leblanc, qui l'accompagnait, le quitta, et le Roi, ne voyant point les signaux, se rendit seul au rivage, où il trouva une barque et trois hommes avec lesquels il partit. Cependant, dès la veille, MM. Bonafoux avaient été arrêtés, et cette circonstance avait empêché d'exécuter ce qui avait été résolu. Le bâtiment avait attendu le Roi jusqu'à une heure après midi. A ce moment un commissaire de police ordonna au capitaine de faire voile, et resta dans un canot pour surveiller le départ. Du point où Murat s'était embarqué on apercevait le

vaisseau manœuvrant avec peine; deux fois les marins qui conduisaient la barque partirent du rivage, où deux fois les vagues les repoussèrent. Quand même ils n'eussent pas été épuisés de fatigue, la pluie qui tombait par torrens, la nuit qui approchait, leur auraient interdit une troisième tentative. Le malheureux Murat, privé depuis le matin de nourriture, n'ayant pour tout vêtement que son habit et une vieille capote de soie, sans feu et sans abri, resta exposé jusqu'à trois heures du matin à toutes les injures de l'air, et en proie aux inquiétudes les plus cuisantes. Vers ce temps le ciel s'éclaircit, le vent se calma, et bientôt le jour parut; mais le vaisseau était hors de vue. Alors il ordonne aux marins, dont il craint d'exposer les jours, de gagner au plus vite la rade, feignant de revenir de la pêche. Arrivé à terre, il les quitte précipitamment en leur donnant neuf napoléons, sur dix qui lui restaient; puis il gravit la montagne; accablé par son triste sort et par la fatigue, exténué de besoin, il s'approcha, avec les plus grandes précautions, d'une chétive maison, où par bonheur il ne trouva qu'une vieille femme qui lui donna un gros morceau de pain et un verre de mauvais vin, et à laquelle il fit don du dernier napoléon qui lui restait.

Un peu restauré, il sortit; et après avoir marché pendant environ deux heures sur la montagne, en se rapprochant de Toulon, il se cacha et fit sécher ses habits au soleil. Quand la nuit fut venue, il se rendit à la maison de campagne où il avait demeuré. Il frappa à la porte de la jardinière, qui, après qu'il se fut nommé,

lui ouvrit et le reçut en tremblant, ayant entendu le matin même mettre sa tête à prix. A la pointe du jour, le Roi l'envoya à Toulon chercher M. Murat, son neveu. Celui-ci vint apporter quelque argent et lui dire de regagner au plus vite la montagne, attendu qu'on redoublait de soin pour découvrir sa retraite. Le Roi passa quelque temps à Plaisance, le jour caché dans la montagne, la nuit chez la jardinière, tandis que M. Murat était à la recherche du valet-de-chambre Leblanc, qui avait emporté une somme assez considérable à son maître. Étant parvenu à le découvrir, il rendit 6,000 fr., avec lesquels le Roi essaya de s'embarquer de nouveau.

Cependant un jeune officier de hussards, M. Blancard, aussi courageux qu'entreprenant, n'avait point dissimulé l'intérêt que lui avait inspiré l'infortuné Joachim; il avait dit plusieurs fois que, s'il avait su où trouver le Roi, il aurait fait tout ce qui aurait dépendu de lui, au risque de sa vie, pour le sauver. Murat l'avait appris; il chargea son neveu de le mettre en rapport avec lui. M. Blancard vint trouver le Roi, l'assura de son dévoûment, et dès ce moment il employa tous les moyens pour parvenir à l'éloigner de France; mais, dans l'espace que demandèrent les dispositions nécessaires, Murat faillit succomber aux dangers dont il était incessamment menacé. Ses courses forcées dans la montagne et dans les rochers l'avaient harassé; un soir qu'il descendait pour se rendre comme à l'ordinaire chez la jardinière, il entendit plusieurs personnes venir par le sentier où il se trouvait; le Roi, pour

les éviter, n'eut que le temps de se jeter dans une vigne, où il se cacha dans un fossé, en se couvrant de feuilles. Comme ces personnes passaient très-près de lui et parlaient à haute voix, il entendit distinctement qu'elles disaient ces mots : *Nous savons que ce Murat est toujours dans les environs; si nous pouvons le trouver, nous porterons sa tête au commandant.* Néanmoins le Roi ne fut pas découvert par les assassins; et, après quelques jours passés dans des transes continuelles, dans *une large cage remplie de poules,* qu'on avait disposée de telle manière qu'il se trouverait placé entre la cage et le mur lorsque des perquisitions seraient faites, il ne voulut plus tarder de se soustraire à la rage de ses persécuteurs.

Murat partit de Plaisance et se rendit à l'endroit où l'attendaient MM. Blancard, Langlade et Donnadieu; il monta avec eux sur une barque qui avait été disposée exprès, et quand le jour parut ils étaient déjà à dix ou douze lieues de terre, naviguant pour la Corse, où Murat pensait trouver un refuge assuré. Le vent se tint bon une partie de la journée; il changea en un instant, et devint tellement contraire qu'il fut bientôt impossible de gouverner le canot; la nuit approchait, des nuages noirs s'amoncelaient dans le ciel; les lames d'eau qui passaient sur la barque avaient éteint la lampe de la boussole et menaçaient d'engloutir la frêle embarcation. Dans cette cruelle position, le Roi aperçut une bombarde qui passa à proximité du bateau; il éleva la voix pour supplier le capitaine de le recevoir à son bord avec sa suite; le

capitaine ne fit aucune attention à ses prières, et, au contraire, fit virer son bâtiment pour passer sur la barque. Le Roi échappa heureusement à cette insigne méchanceté; mais, abandonné à la merci des flots, tout espoir de salut semblait perdu, quand vint à passer le bateau de poste de Toulon à Bastia, commandé par le capitaine nommé Michaello Borelli, lequel, plus humain, consentit à le recevoir sans s'informer de son nom ni de sa condition. A peine Murat avait-il quitté son canot qu'il fut tout-à-fait submergé. Enfin le Roi et les trois officiers qui l'accompagnaient débarquèrent à Bastia, d'où ils se rendirent à Vescovato, demeure du général *Franceschetti,* l'un de ses officiers, dont le dévoûment lui était connu.

Murat avait annoncé qu'il n'était venu dans l'île que pour attendre la résolution des puissances alliées; et néanmoins la Corse était alors dans un état de combustion si extraordinaire, que sa présence faillit être le prétexte des plus grands désordres. Voyant que l'agitation toujours croissante des perturbateurs pouvait lui devenir funeste, et ayant attendu pendant trois semaines avec la plus grande patience, il commença à désespérer d'obtenir aucun changement à l'état d'incertitude et de persécution où il se trouvait. Cédant alors aux insinuations de quelques personnes qui lui avaient été attachées, et qui lui représentaient les vœux des Napolitains comme tournés vers lui; entraîné d'ailleurs par le courage héroïque qui ne l'a jamais abandonné, il se détermina à reconquérir sa couronne ou à trouver sur le champ de bataille une mort glorieuse, plutôt que

de la recevoir des mains d'un obscur assassin. Le 23 septembre, Murat fit son entrée Ajaccio, où il avait dessein de s'embarquer pour l'Italie, au milieu de la population entière, qui l'accueillit avec les plus vives démonstrations d'allégresse, et le porta en triomphe jusqu'au logement qui lui avait été préparé. L'un de ses premiers soins fut de faire prévenir les autorités locales qu'il n'était venu à Ajaccio que pour s'y embarquer, et de les assurer de son respect pour le gouvernement de Sa Majesté le roi de France. Il déclara ensuite au peuple assemblé qu'il ne demandait que l'hospitalité, et que si sa présence devenait un motif de trouble, il était décidé à quitter la ville sur-le-champ.

Cependant la réception que les habitans d'Ajaccio avaient faite au Roi avait excité au plus haut degré ses émotions. « Grand Dieu ! s'écriait-il, que je suis sensible à leur accueil! quels souvenirs ils éveillent dans mon âme! Naples et mon peuple me sont encore présens. J'ai vu la multitude et sa joie ; j'ai entendu ses cris d'allégresse. *C'était ainsi que l'on me recevait dans ma capitale toutes les fois que j'étais de retour de la grande armée.* » Puis, s'adressant au général Franceschetti, il ajoutait en versant des larmes: « C'en est fait, je ne veux plus vivre ou mourir que parmi mon peuple. Nous verrons Naples, hâtons-nous de partir. »

Dès ce moment rien ne put changer la détermination du Roi. Les brillantes espérances qu'on lui avait données étaient trop profondément gravées dans son cœur pour qu'il pût se rendre aux représentations de ses véritables amis. Vainement le supplia-t-on de renoncer à son des-

sein, ou tout au moins d'attendre le retour d'un homme intelligent qu'il avait envoyé à Naples pour s'assurer de l'état des choses. Raisons, larmes, prières, l'exemple même d'une mort sans gloire l'attendant au rivage, tout fut inutile. Des bâtimens avaient été frétés, et le départ fut fixé au 28 septembre. Cependant M. Macirone était débarqué à Calvi, apportant à Murat les passe-ports si long-temps attendus; il arriva lui-même auprès du Roi le 28, dans l'après-midi; il lui remit les passe-ports signés par sir Ch. Stuart, le prince de Schwartzemberg et le prince de Metternich, ainsi que les conditions auxquelles ils étaient accordés, et ainsi conçues :

« 1° Le Roi prendra un nom de particulier : la Reine ayant pris celui de comtesse *de Lipano*, on le propose également au Roi.

» 2° Il sera libre au Roi de choisir une ville de la Bohème ou de la Haute-Autriche pour y fixer son séjour. S'il voulait se fixer à la campagne, cela ne souffrirait pas de difficulté dans ces mêmes provinces.

» 3° Le Roi engagera sa parole vis-à-vis de S. M. I. et R. qu'il ne quittera pas les États autrichiens sans le consentement exprès de Sadite Majesté, et qu'il vivra dans l'attitude d'un particulier de marque, soumis aux lois en vigueur dans les États autrichiens. »

Murat n'était plus en disposition de profiter de ce qu'il avait naguère sollicité presque comme un bienfait. Le général Franceschetti, qui avait fait les plus grands efforts pour l'engager à se retirer au sein de sa famille, crut quelques instans que l'arrivée de M. Macirone allait le faire réfléchir profondément sur l'en-

treprise à laquelle il voulait s'exposer, et sans doute l'y faire renoncer. Mais le malheureux monarque, exaspéré par les maux qu'il avait essuyés, répondit fièrement aux félicitations qu'il lui adressait : Non, je ne veux pas être objet volontaire de triomphe à la maison d'Autriche; je refuse l'asile qu'elle m'offre à de pareilles conditions. *Je ne verrai la Reine que sur le trône de Naples.* Il écrivit ensuite à M. Macirone : « J'ai pris connaissance du message dont vous étiez porteur; j'accepte le passe-port que vous êtes chargé de me remettre, et je compte m'en servir pour me rendre à la destination qui m'est fixée. Quant aux conditions que S. M. I. et R. impose à l'offre d'un asile en Autriche, je me réserve de traiter cet important article dès que je serai réuni à ma famille..... etc.

Cette lettre ne contenait point l'expression de la vérité; peut-être même faut-il regretter qu'alors, où rien ne le commandait, Murat ait cru devoir recourir à une ruse indigne de lui. Toutefois il s'empressa de reprendre l'attitude qui lui convenait; il écrivit presque aussitôt à M. Macirone la lettre qui suit :

Ajaccio, vers minuit, 28 septembre 1815.

« M. Macirone, envoyé par les puissances alliées auprès du roi Joachim, ma première lettre, écrite quelques heures avant, en date de ce matin, a été dictée par les circonstances; mais je dois à moi-même, à la vérité, et à votre noble loyauté et bonne foi, de vous manifester mes véritables intentions. Voici les motifs de cette seconde lettre :

» J'apprécie ma liberté au-dessus de tout bien. La captivité n'a pour moi d'autre synonyme que la mort. Quel traitement puis-je attendre de ces puissances qui m'ont laissé pendant deux mois sous les poignards des assassins du Midi? J'ai sauvé la vie au marquis de Rivière (1); il était condamné à périr sur l'échafaud, j'obtins sa grâce; et il a excité contre moi les furies marseillaises et mis ma tête à prix!... Errant dans les bois, caché dans les montagnes, je ne dois la vie qu'à la généreuse compassion que mes malheurs ont excitée dans l'âme de trois officiers français; ils m'ont transporté en Corse au plus grand péril de leurs jours.

» Des misérables prétendent que j'ai emporté de Naples de grands trésors; ces hommes ignorent que lorsque ce royaume me fut donné en échange du grand-duché de Berg, que je possédais d'après un traité solennel, j'y apportai des richesses immenses que j'ai employées pour mon royaume de Naples! Le souverain qui depuis est venu l'occuper a-t-il reconnu ce pays? Et moi, je n'ai plus le strict nécessaire, ni pour moi ni pour ma famille.

» Je n'accepterai point, M. Macirone, les conditions que vous êtes chargé de m'offrir; je n'y vois qu'une abdication pure et simple, sous la seule condition *qu'on me permettra de vivre* dans un esclavage éternel, et sous l'action arbitraire d'un gouvernement despotique.

---

(1) A présent gouverneur de S. A. R. le duc de Bordeaux. *Voy.* Procès de Moreau (*conspiration de Georges Cadoudal*), tome Ier, IIIe liv. de la collection.

Où est ici la modération et la justice? où sont les égards dus à un monarque malheureux, reconnu formellement par toute l'Europe, et qui, *dans un moment difficile, a décidé de la campagne de* 1814 *en faveur de ces mêmes puissances* qui maintenant, contre leurs propres intérêts, l'accablent du poids excessif de leurs prétentions?

» C'est une vérité bien reconnue, que je n'ai repoussé les Autrichiens jusqu'au *Pô* que parce que, à force d'intrigues, on était parvenu à me persuader qu'ils s'apprêtaient à m'attaquer sous l'intervention de l'Angleterre. Je crus nécessaire alors d'avancer mes lignes de défense et d'engager dans ma cause les peuples d'Italie.

» Personne mieux que vous et lord Bentinck ne doit être persuadé que le fatal mouvement de retraite du Pô eut pour motif cette déclaration de ce général qui se trouvait dans l'obligation de secourir les Autrichiens s'ils l'avaient demandé. Vous connaissez les causes qui ont occasioné la désertion dans ma belle armée: les faux bruits facilement répandus de ma mort, ceux du débarquement des Anglais à Naples, la conduite du général Pignatelli, la trahison de quelques officiers qui réussirent avec un art perfide à augmenter le désordre et le découragement en donnant un funeste exemple, en furent la cause.

» Il n'existe plus dans ce moment un seul individu de cette armée qui n'ait reconnu son erreur. Je pars pour aller les rejoindre; ils m'ont tous conservé leur affection, ainsi que toutes les autres classes de mes bien-aimés sujets. Je n'ai point abdiqué; j'ai le droit de

reconquérir ma couronne, si Dieu m'en donne la force et les moyens. Mon existence sur le trône de Naples ne pourrait plus être un motif de crainte, car on ne pourrait plus me soupçonner de correspondre secrètement avec Napoléon, qui est à Sainte-Hélène; l'Angleterre et l'Autriche pourront, bien au contraire, retirer de moi quelques avantages qu'elles espèrent en vain du souverain qu'elles ont mis à ma place sur le trône de Naples.

» Je me livre à ces particularités, M. Macirone, parce que c'est à vous que j'écris; votre conduite à mon égard, votre réputation et votre nom, vous ont donné des droits à ma franchise et à mon estime.

» Lorsqu'on vous remettra cette lettre, j'aurai déjà fait bon chemin vers ma destination. Ou je réussirai, ou je terminerai mes malheurs avec ma vie. J'ai bravé mille et mille fois la mort en combattant pour ma patrie, ne me serait-il pas permis de la braver une fois pour moi-même? Je frémis seulement pour le sort de ma famille.

» *Signé* JOACHIM NAPOLÉON. »

Ainsi qu'il l'annonçait à M. Macirone, Murat avait mis à la voile dans la nuit du 28 au 29 septembre. Les barques nolisées pour son compte étaient au nombre de six, et portaient deux cent cinquante hommes, tant militaires que marins, qui tous avaient accompagné le Roi à Ajaccio. La barque que montait Murat était commandée par le baron Barbara, capitaine de frégate au service de Naples, en qui le Roi avait quelque

confiance, et qui devint, à vrai dire, la cause volontaire du funeste résultat de l'entreprise. Ce n'était pas assez pour Murat d'avoir déjà supporté tant de souffrances, il fallut qu'il fît la cruelle expérience des trahisons et des perfidies de ceux qu'il croyait ses serviteurs dévoués, et qu'il avait comblés de ses bienfaits. Le soir même de l'embarquement il fut abandonné par le général *Ottavij*, après un entretien que celui-ci eut avec un certain Ignace Carabelli, agent secret de la police de Ferdinand IV, et envoyé par le nouveau gouvernement de Naples pour entraîner, s'il était possible, le malheureux Joachim à sa perte. En effet, Carabelli était venu joindre le Roi à Ajaccio; l'ayant trouvé dans des dispositions favorables aux vues inhumaines du gouvernement des Deux-Siciles, il avait profité de cette circonstance pour exalter les espérances de Murat, en lui représentant les Napolitains impatiens de la domination de Ferdinand, et aspirant au retour de leur ancien monarque. Et ce même homme savait que la mort était réservée à l'imprudent Joachim; il connaissait la politique honteuse de ceux qui le faisaient agir (1)! Après quelques jours de navigation, le chef de bataillon Courraud, commandant une des six barques, manifesta l'intention de s'éloigner de la côte de Calabre pour éviter le débarquement projeté; malgré les reproches du Roi, et les précautions prises pour mettre obstacle

(1) Ignace Carabelli, à son retour à Naples, fut très-bien accueilli, et nommé, par S. M. Ferdinand IV, consul-général de Naples à Venise, *en récompense de ses services.*

à son dessein, lorsque la nuit fut venue il disparut, entraînant, à leur insu, dans sa lâche fuite, cinquante braves et anciens militaires qui tous brûlaient de donner à leur souverain de nouvelles marques de leur courage et de leur attachement. Quand Murat apprit ce dernier événement, le chagrin qu'il en ressentit alla jusqu'au désespoir. Le général Franceschetti, qui avait essayé vainement en Corse de détourner le Roi de son dessein, crut le moment opportun pour renouveler ses tentatives. Alors Joachim, abattu par tant de vicissitudes, prêta une oreille attentive aux discours de son fidèle compagnon; puis, s'étant recueilli quelques instans, il lui répondit : « Mon projet était de revoir ma capitale et mes sujets, et de les soustraire à la réaction d'un gouvernement qui les punira d'avoir secondé mes efforts pour l'administration de mon royaume de Naples; l'idée que tant d'hommes de mérite et de braves gens seront persécutés pour leurs opinions et leurs services ne me laisse pas de repos. Le sort de mes amis me rend malheureux; *mais je reconnais maintenant que mon entreprise serait téméraire.* Les vents ont dispersé mes bâtimens; il ne me reste plus qu'une poignée d'hommes; allons à Trieste : *j'accepte l'asile que le gouvernement d'Autriche m'offre dans ses États.* »

Il est hors de doute que maintenant il s'était opéré une révolution complète dans l'esprit de Joachim. Que tous ceux qui l'accompagnent conservent le souvenir de leurs devoirs, et Murat offrira à l'Europe le spectacle d'un autre monarque renversé du trône où l'avaient élevé les mains de la victoire, et réduit à couler dans

le repos des champs et dans l'obscurité une vie habituée au tumulte des combats et aux pompes du diadème! Que d'infâmes agens oublient l'horrible mission qu'ils ont acceptée, et la postérité n'accusera point Ferdinand de s'être entaché d'un sang inutile, et les monarques de l'Europe de l'avoir laissé couler sans indignation !

Tant que Murat avait été dans la résolution de débarquer dans les Calabres, Barbara, digne émule d'un Carabelli, avait rigoureusement suivi les instructions du Roi; à présent que, revenu à des sentimens plus convenables, Murat déclare qu'il a pris le parti de se rendre à Trieste, Barbara prétexte des obstacles, des besoins; suivant lui, on manque d'eau et de vivres, *et il est* urgent de mouiller dans un port voisin pour prendre des provisions; d'ailleurs la saison n'est pas propice pour entrer dans l'Adriatique avec un bâtiment aussi léger que celui que monte le Roi. Il s'offre d'aller de sa personne au *Pizzo*, où il est certain de trouver tout ce qui est nécessaire; mais il faut *que le Roi lui remette les passe-ports qu'il a reçus des puissances coalisées*, afin de n'être pas inquiété par les autorités du lieu. Le piége était trop grossier pour que Murat ne l'aperçût pas; muni de ses passe-ports, il était inviolable, et, s'il vient à s'en dessaisir, il s'expose de nouveau aux persécutions auxquelles il a été en butte; il refuse de les confier au capitaine, et celui-ci, à son tour, perdant tout sentiment de respect, déclare qu'il n'ira pas à Pizzo. Dans cette affligeante position, Murat n'écoute plus que son indignation; la raison lui avait fait abandonner un des-

sein conçu par le malheur et l'espérance; le dénûment le plus absolu le contraint à entrer en suppliant dans un royaume où naguère il voulait retourner en Roi : « On refuse de m'obéir, s'écrie-t-il; puisque la nécessité me force à prendre terre, je débarquerai moi-même. Ma mémoire ne peut être oubliée dans le royaume de Naples; j'ai fait du bien à ses habitans, ils ne refuseront pas de me secourir. » Aussitôt il ordonne à tous ses officiers de se mettre en grand uniforme; et comme le vent poussait le bâtiment vers Pizzo, lorsqu'il aborda, les officiers voulurent s'élancer sur le rivage; le Roi les retint en leur disant: « C'est à moi de descendre le premier. » Et il sauta à terre.

C'était le 8 octobre, vers midi; vingt-huit militaires, parmi lesquels étaient le général Franceschetti, le maréchal-de-camp *Natali*, *Calvani*, commissaire des guerres, les capitaines *Lanfranchi*, *Biciani*, *Pernice*, et trois domestiques, accompagnaient Murat. Une foule de curieux étaient accourus au débarquement; des marins reconnurent le Roi, et le saluèrent des cris de *Vive le roi Joachim!* des gens du pays suivirent leur exemple, et Murat, se portant à leur tête, marcha rapidement vers la grande place dominée par le château. Déjà une partie de la population y était réunie. Des canonniers garde-côtes, au nombre de quinze, ayant aperçu les arrivans, sortirent de leur corps-de-garde, armés, et portant l'uniforme du roi Joachim. « *Voilà mes soldats*, dit Murat en les apercevant; reconnaissez votre Roi, » ajouta-t-il. Cinq lui offrirent leurs services et ceux de leurs camarades.

Cependant plusieurs habitans de Pizzo, dont les traits exprimaient des sentimens haineux, avaient disparu. Des jeunes gens s'approchèrent de Murat, et lui dirent vivement : « Sire, vous êtes environné d'ennemis : ne perdez plus de temps ; vous êtes sur le chemin qui conduit à Monteleone, nous vous servirons de guides : vous êtes sauvé si vous quittez cette place. » Le Roi ne négligea pas ce conseil ; il ordonna aux canonniers de le suivre, et il sortit de Pizzo, en gravissant la montagne qui conduit à Monteleone. Murat, se trouvant indisposé, fut obligé de se reposer quelques instans ; les guides le pressèrent de continuer sa route, mais il voulut attendre les canonniers, et bientôt il les aperçut qui s'avançaient lentement. Sur ces entrefaites, une troupe de paysans armés s'empressait d'arriver d'un côté du chemin, et les canonniers, au lieu de se porter à la droite du Roi, se jetèrent du côté opposé. Comme ces démonstrations étaient peu rassurantes, on supplia le Roi de ne pas perdre de temps pour gagner la route de Monteleone. Au contraire, cédant à une impulsion inconsidérée, Murat se précipita à la rencontre des paysans : « Mes enfans, leur dit-il, ne vous armez pas contre votre ancien souverain ; je ne suis pas débarqué dans la Calabre pour vous faire du mal ; je ne veux que demander des secours aux autorités de Monteleone pour continuer mon voyage jusqu'à Trieste, où je dois rejoindre ma famille : si vous m'eussiez donné le temps de m'expliquer sur la place de Pizzo, vous auriez appris que j'ai des passe-ports que le roi Ferdinand même doit respecter. » A peine Murat avait

il prononcé ces mots, que survint *Trenta Capilli*, ancien chef de masses pendant les troubles qui désolèrent la Calabre, et dont trois frères avaient été pendus. Cet individu était décoré, et habillé en colonel de gendarmerie du roi Joachim; c'est ce qui abusa Murat, qui ignorait que, sous le roi Ferdinand, les capitaines portaient les marques distinctives de colonel, tandis que les officiers de ce grade ne portaient plus d'épaulettes. Trenta Capilli engagea le Roi à entrer sur le chemin, et lui proposa de lui servir de guide jusqu'à Monteleone. Le Roi consentit à le suivre malgré ses officiers, qui craignaient qu'il ne fût massacré ou fait prisonnier. Cependant la suite du Roi était restée sur la colline pour tenir en respect le peuple de Pizzo, prêt à se porter aux dernières extrémités; les généraux Franceschetti et Natali, ainsi que M. Armand, valet-de-chambre du Roi, l'avaient seuls accompagné. Murat continuait à haranguer les paysans; Franceschetti, jugeant que le Roi s'était compromis en cédant aux invitations de Trenta Capilli, s'approcha de lui, et le somma de déclarer qui il était : « Je suis, répondit-il, le capitaine de gendarmerie Trenta Capilli : le Roi et vous, vous allez me suivre à Pizzo. »

« Le Roi, dit M. Franceschetti dans la véridique relation qu'il a publiée de ce grand événement, le Roi reconnut alors, mais trop tard, qu'il s'était abusé. Sans perdre un instant, je me place devant lui, et le couvre de ma personne avec un pistolet armé; et, décidé à le décharger sur la tête de Trenta Capilli, je le menaçai de le tuer s'il hésitait un instant de mettre

le Roi en liberté. Trenta Capilli fut forcé de céder. Les hommes qui avaient entouré le Roi le quittèrent aussitôt pour se jeter sur moi; le Roi profita de cette circonstance pour s'échapper et rejoindre sa petite troupe. J'aurais pu me défaire de Trenta Capilli; mais dans ce cas le Roi aurait été massacré à l'instant. Je me défendis de mon mieux contre la multitude qui m'environnait, et j'eus le bonheur de rejoindre le Roi. Je l'atteignis au moment où il était indécis sur le parti qu'il avait à prendre; je lui proposai d'attaquer les gens de Pizzo, de gagner la montagne, ou de périr les armes à la main.

» Le Roi, dont le courage ne s'est jamais démenti, et qui devait sentir son sang bouillonner, me défendit de faire décharger un seul coup de fusil: « Je ne veux pas, me dit-il, que mon débarquement coûte la vie à aucun de mes sujets. »

» Mais déjà on tirait sur nous de tous côtés; ne pouvant nous défendre, nous fûmes cernés; le Roi était de nouveau au moment de tomber au pouvoir de l'ennemi. Alors tous les officiers se précipitèrent autour de lui; nous l'arrachâmes des mains qui allaient le saisir, et nous nous frayâmes un chemin à travers mille dangers, en laissant les soldats aux prises avec les paysans.

» Tout cède devant nous; et, malgré les décharges de la multitude accourue, nous parvînmes au bord de la mer. Là, nous saisîmes une barque que nous trouvâmes par hasard; et, ayant placé le Roi, nous fîmes de vains efforts pour la lancer à la mer; nous avions l'es-

poir de rejoindre la barque qui nous avait mis à terre, dans laquelle se trouvait le capitaine Barbara; mais ce malheureux s'était éloigné du rivage, malgré les ordres qu'il avait reçus du Roi....

» La foule était prête à l'accabler; nous prodiguâmes tous nos soins, et exposâmes notre existence pour le garantir des coups qu'on lui portait avec toutes sortes d'armes; et pendant que les assassins cherchaient à le frapper, il nous criait : « Mes enfans, cessez d'opposer vos faibles efforts pour me défendre. »

» En achevant ces mots, il offrit son épée à ses ennemis : « Gens de Pizzo, leur dit-il, prenez cette épée, qui s'est montrée avec gloire dans les armées, et qui a combattu pour votre patrie; je vous la donne, mais épargnez la vie des braves qui m'entourent. »

» Les lâches furieux redoublèrent leurs coups : le Roi vit mourir à ses côtés le capitaine Pernice et le sergent *Giovannini;* j'étais tombé blessé à ses pieds, ainsi que les capitaines Lanfranchi et Biciani, le lieutenant *Pasqualini,* son valet-de-chambre Armand et le sergent *Franceschi;* tous les soldats qui étaient restés au haut de la montagne avec le commissaire des guerres Calvani avaient été terrassés.

» Nous succombâmes, et fûmes faits prisonniers; on se mit en devoir de nous conduire, ou plutôt de nous traîner dans les prisons de Pizzo.

» Le Roi était en proie aux mauvais traitemens des gens qui l'avaient saisi. Il n'avait plus la force de se soutenir; il n'avançait que d'un pas lent, et bien difficilement.

» Costumé et décoré à peu près de la même manière que lui, je marchais environ quinze pas en avant. Tout-à-coup un homme, tenant à la main une hache, suivi d'une trentaine d'individus armés de différentes manières, s'avance, et, me désignant ainsi que le Roi, demanda lequel des deux était Joachim. Malgré l'état d'anéantissement dans lequel j'étais tombé, je trouvai cependant assez de force pour m'écrier: «C'est moi! le général qui me suit n'est point coupable, épargnez-le.»

» Aussitôt la hache est levée sur ma tête; les gens qui me conduisaient, et qui jusqu'à ce moment m'avaient laissé maltraiter, écartèrent alors le coup qui aurait mis fin aux peines cruelles que j'éprouvais, en s'écriant: *Nous ne permettrons jamais une chose pareille!*

» Aussitôt l'individu qui venait de me menacer tourne ses pas et se dirige vers le Roi; nos regards suivent ses mouvemens; le dessein qu'on lui suppose nous fait frémir. Je supplie alors ceux qui venaient de me sauver d'aller sauver le Roi. Ils me répondirent qu'il était en ce moment bien entouré, et qu'il n'y avait rien à craindre pour lui; en effet, des cris qui se firent entendre me prouvèrent que l'on veillait sur l'homme armé de sa hache et sur ses compagnons.

» Nous fûmes jetés dans un cachot. Le Roi s'assit, ses officiers l'entourèrent sans mot dire, et les soldats qui avaient aussi été faits prisonniers et conduits dans notre prison, se couchèrent sur la terre pêle-mêle, frémissant de colère, et se plaignant, quoique avec respect, d'avoir été dans l'impossibilité de faire feu sur

leurs ennemis, et de mourir les armes à la main en défendant leur maître. »

Ainsi se terminait l'entreprise d'un monarque qui avait vu succéder à la plus haute fortune les misères les plus insupportables. Nous l'avons montré, dans une rapide analyse, parcourant tous les degrés de la faveur, et revêtu de la plus brillante illustration. Nous n'avons point dissimulé ses fautes, qu'ont assez expiées ses angoisses, les persécutions qui l'ont accablé, et les malheurs de toute espèce qui ont marqué sa chute.

FIN DE LA NOTICE.

PROCÈS

DE JOACHIM MURAT,

ROI DE NAPLES.

JOACHIM n'avait pas seulement à redouter la résolution que pouvait prendre le roi Ferdinand; la population de Pizzo s'agitait autour de sa prison, et menaçait ses jours, quand arriva un capitaine de troupes de lignes qui prit possession du château avec quarante hommes, et s'occupa aussitôt d'éloigner les assassins. Dans la nuit même arriva le général Nunziante, commandant les deux Calabres. Ce général fit transporter Murat dans une chambre assez propre, le surlendemain seulement de son arrivée, et Joachim s'empressa aussitôt d'écrire à son épouse, au général en chef commandant les troupes autrichiennes à Naples, et à l'ambassadeur d'Angleterre, pour les informer de son débarquement et de son arrestation à Pizzo. Le roi Ferdinand ne jugea convenable de faire remettre ces lettres aux personnes à qui elles étaient adressées, qu'après que toutes les réclamations furent devenues inutiles. Quoique cette conduite prouve peu en faveur de l'humanité des ministres de S. M. Ferdinand, et beaucoup, au contraire,

à l'appui des desseins odieux qu'on leur a supposés de se défaire de Murat en l'attirant à tout prix dans le piége, il est permis de croire que, quand même les lettres du malheureux Murat auraient été immédiatement rendues, elles n'auraient rien changé aux dispositions de cet ambassadeur anglais sur qui plane le soupçon d'avoir été le plus acharné à sa perte (1).

Le général Nunziante répétait à Murat, et celui-ci s'efforçait d'y croire, que son souverain était humain, et qu'il s'empresserait sans doute de le rendre à sa famille, en Autriche. Une dépêche télégraphique, reçue dans la journée du 11, au lieu de confirmer cet espoir, augmenta les inquiétudes. Le général Nunziante, s'adressant à Joachim, lui dit : *Une dépêche télégraphique m'annonce : Vous le consignerez à...*

Le lendemain le même général témoigna plus d'embarras que la veille ; il dit qu'il ne comprenait pas comment la dépêche télégraphique avait pu s'arrêter

(1) Lorsque Murat fut tombé dans le piége, le gouvernement napolitain montra quelque incertitude sur le parti qu'il devait prendre à son égard. Il était beau-frère d'une archiduchesse d'Autriche ; et une autre cause d'une nature différente contribuait encore à lui assurer une protection puissante dans le cabinet de Vienne. Ces considérations arrêtaient les ministres de Ferdinand. Pour sortir d'embarras, ils demandèrent l'avis des ambassadeurs étrangers. Celui de la cour d'Autriche voulait qu'on surseît à l'exécution de Murat. Il fut appuyé par d'autres membres du corps diplomatique qui trouvaient des inconvéniens graves à faire périr un homme dont le front était naguère décoré d'une couronne, lorsque, dans ce moment, on cherchait à rendre aux trônes tous leurs anciens prestiges. Cependant la discussion se prolongeait : pour la terminer, l'ambassadeur de la Grande-Bretagne dit, en s'adressant aux ministres napolitains : *Tuez-le, je prends tout sur moi.*

(Bibliothèque historique.)

à ces mots : « Vous le consignerez à..... » sans rien ajouter; il fit entendre qu'il espérait que le télégraphe achèverait de s'expliquer en ordonnant de consigner S. M. à la flottille anglaise, et de la faire partir pour Messine.

« Mais, général, dit le Roi, si l'on vous ordonnait, par une dépêche télégraphique, de me remettre à une commission militaire, le feriez-vous? »

Nunziante répondit qu'il n'y consentirait jamais; que, pour exécuter une pareille disposition, il attendrait les ordres du roi Ferdinand, transmis par une estafette de la cour; que d'ailleurs S. M. ne devait pas avoir de telles craintes. Cependant vers minuit il reçut *l'ordre de former une commission militaire; de faire condamner Murat à mort, et de le faire exécuter une demi-heure après.*

Cet ordre barbare avait déjà été transmis par le télégraphe au général assez malheureux pour être chargé d'en assurer l'exécution; il avait espéré qu'on le révoquerait; dans cet espoir, il avait expédié un courrier à Naples, et c'était sa confirmation qu'il venait de recevoir. Dès ce moment cet homme, qui ne se montra pas moins humain envers son prisonnier que soumis aux ordres de son Roi, ne reparut plus devant Murat : comment lui expliquer le laconisme homicide de l'ordonnance de S. M. Ferdinand, ainsi conçue :

Naples, 9 octobre 1815.

« Ferdinand, par la grâce de Dieu, etc., nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

» *Art.* 1er. Le *général Murat* sera traduit devant une commission militaire dont les membres seront nommés par notre ministre de la guerre.

» *Art.* 2. Il ne sera accordé au *condamné* qu'une demi-heure pour recevoir les secours de la religion. »

Signé FERDINAND.

Le 13 au matin Murat ignorait encore cette décision; dès qu'il fut habillé, le capitaine *Stratti* entra dans sa chambre, fit éloigner les généraux Franceschetti et Natali, qui furent immédiatement jetés dans un cachot; ensuite cinq officiers rejoignirent Stratti dans la chambre de Murat, et, ayant fait sortir le valet-de-chambre Armand, Stratti déclara au Roi qu'il allait être traduit devant une commission militaire, assemblée dans une chambre voisine, pour y rendre compte des motifs de sa descente dans les Calabres.

« M. le capitaine, dit Murat, dites au président que je refuse de comparaître devant son tribunal : des hommes tels que moi n'ont de compte à rendre qu'à Dieu de leurs opérations; qu'ils prononcent, je n'ai plus rien à répondre. » Le capitaine Starage, d'origine sicilienne, avait été nommé d'office pour remplir les fonctions de défenseur de l'illustre accusé devant la commission militaire; il se présenta devant lui, et lui fit connaître en pleurant le triste devoir qu'on lui avait imposé : « Je dois défendre Votre Majesté, ajouta-t-il, et devant quels juges!... »

« Ils ne sont point mes juges, répondit aussitôt le

Roi, ils sont mes sujets, et il ne leur est point permis de juger leur souverain; de même qu'il n'est point permis à un roi de juger un autre roi, parce qu'il ne peut avoir de l'empire sur son égal : les souverains n'ont d'autres juges que Dieu et les peuples. » Ce fut en vain que les capitaines Stratti et Starage voulurent le calmer, afin d'écrire quelques lignes pour sa défense; il répétait toujours : « Vous ne pouvez pas me sauver la vie; il ne s'agit point ici de jugement, mais d'une condamnation; ceux qui composent la commission ne sont pas mes juges, ils sont mes bourreaux. M. Starage, vous ne parlerez point pour ma défense, je vous l'ordonne. »

Quelques instans après, le rapporteur de la commission vint trouver Murat pour l'interroger; il lui demanda ses noms, son âge, sa patrie; il allait continuer, lorsque Murat l'interrompit en lui disant :

« Je suis Joachim Napoléon, roi des Deux-Siciles. Partez, Monsieur. »

Le rapporteur se retira, et Murat, restant seul avec les officiers chargés de le surveiller, laissa pour la première fois s'exhaler son chagrin.

« J'aurais cru le roi Ferdinand plus grand et plus humain, leur dit-il; j'aurais agi plus généreusement avec lui s'il eût débarqué dans mes États, et que le sort des armes l'eût fait tomber en mon pouvoir.

» Je n'ai quitté ma capitale que par la force des armes, et je n'ai jamais renoncé en aucune manière aux titres et aux droits qui m'ont été acquis sur le royaume de Naples; je suis entré à Naples avec 12,000,000, et j'en suis sorti, après dix années d'une domination

que je me suis efforcé de rendre paternelle, avec 250,000 francs pour toute fortune.

» Mes malheurs procurèrent au roi Ferdinand la jouissance d'un royaume régi par une législation bien différente de celle d'après laquelle les États de Naples étaient gouvernés en 1806, lorsqu'il se réfugia à Palerme. Je lui laisse la capitale embellie de palais ornés avec magnificence, et tout ce qu'il peut désirer pour l'éclat de sa cour. Dans l'état où je suis, il n'a plus rien à craindre de moi, et ma mort ne lui est pas nécessaire pour régner. Au lieu de transmettre les ordres cruels qu'il a donnés à mon égard, il aurait mieux fait de suivre l'exemple donné par les puissances alliées, qui, en me donnant des passe-ports pour me rendre au sein de ma famille, lui ont tracé la conduite qu'il aurait dû tenir; cette conduite aurait été plus digne d'un roi qu'une politique qui ne dénote que des craintes sans fondement, et qui peut devenir un jour une source de vengeance. Sa générosité envers un ennemi sans défense aurait obtenu la sanction du siècle et de la postérité. »

Il parla ensuite de ses campagnes d'Italie, d'Égypte, d'Autriche, de Prusse, d'Espagne et de Russie. Il rappela tout le bien qu'il avait fait et avait voulu faire au royaume de Naples. « J'ai fait, continua-t-il avec véhémence, tous les sacrifices imaginables: j'ai oublié mes propres intérêts pour le bonheur des Napolitains. « Il se tut un instant; il laissa échapper un profond soupir, et ajouta avec calme : « Soit à la cour, soit à l'armée, je n'ai eu en vue que la prospérité de la nation; je n'ai

dépensé les revenus publics que pour son avantage; je n'ai rien fait pour moi; je n'emporte en mourant d'autres richesses que mes actions : c'est toute ma gloire et ma consolation. »

Pendant que le Roi tenait ces discours, la commission militaire délibérait *pour la forme* la sentence qu'elle avait ordre de prononcer. Elle était composée, à l'exception du lieutenant-rapporteur venu de Sicile avec Ferdinand, d'officiers qui avaient été comblés des bienfaits de Murat, qui tenaient de lui leurs grades, leurs honneurs, leurs décorations. C'étaient *Joseph Fasulo,* adjudant-commandant et chef d'état-major, président; le baron *Rafaele Scalfaro,* chef de la légion de la Calabre inférieure; *Latereo Natali,* lieutenant-colonel de la marine royale; *Janvier Lanzetta,* lieutenant-colonel du corps du génie en Calabre; *Matthieu Camilli, François de Vengé,* capitaines d'artillerie; *François-Paul Martellari,* lieutenant d'artillerie; *François Froio,* lieutenant au 3e régiment, faisant les fonctions de capitaine-rapporteur, ayant pour adjoint *Jean La Camera,* procureur-général au tribunal criminel de la Calabre inférieure; *François Papavassi,* secrétaire.

Après quelques heures de délibération, ces juges de Murat, sans l'avoir entendu, sans qu'aucun défenseur eût pris sa défense, à huis clos, rendirent leur jugement :

« La Commission composée de (*comme dessus*);

» Réunie à dix heures du matin du jour treize de ce mis d'octobre de l'an mil huit cent quinze, dans le

château du Pizzo, pour y juger le *général français* JOACHIM MURAT, *comme ennemi public ;*

» Après avoir pris connaissance des pièces produites au procès;

» Et après avoir entendu :

» Les témoins en séance publique;

» Le rapporteur dans ses conclusions;

» M. Joseph Starage, faisant fonction de sous-directeur d'artillerie dans les Calabres, avocat nommé d'office pour défendre l'accusé, lequel a déclaré qu'il ne lui restait rien à ajouter;

» Le procureur-général donne son avis;

» Réunie en secret pour délibérer;

» Le président a posé la PREMIÈRE QUESTION :

» *Le général français Joachim Murat est-il ennemi public ?*

» Considérant que la lecture des actes, l'examen des témoins et le résultat de la discussion, ont donné lieu à établir le fait suivant :

FAIT.

» Vers les dix heures du matin du dimanche huit du courant mois d'octobre, deux bâtimens s'approchèrent du rivage de cette commune du Pizzo, desquels débarquèrent avec la rapidité de l'éclair, et avec une évidente infraction des lois sanitaires, trente personnes, presque toutes armées de fusils et de pistolets. Des cris de *Vive le roi Joachim!* partaient de leurs rangs, et l'une de ces personnes, qui fut ensuite reconnue

pour être Joachim Murat, proférait le même cri, se proclamant ainsi lui-même, et excitant les autres. Il se montrait partout, sur la plage, sur la route et sur la place du Pizzo, afin d'être reconnu. Lorsqu'ils furent tous arrivés au Pizzo, sans avoir discontinué leurs cris, Murat s'adressa à quelques légionnaires pour qu'ils fissent battre la générale, et que tout le monde se réunît à lui pour aller arracher le drapeau royal qui flottait sur le fort, et y substituer celui qu'il avait avec lui. Il annonçait à tout le monde qu'il venait réoccuper son royaume, et que ce n'était plus à S. M. Ferdinand IV, mais bien à lui, que l'on devait obéissance.

» Les efforts de Murat et de ses compagnons ne purent séduire personne, et les habitans s'armèrent et se réunirent aux légionnaires pour s'emparer des hauteurs, et s'opposer ainsi par la force aux démarches ultérieures que Murat aurait pu tenter. Lorsqu'il s'aperçut des dispositions du peuple, il s'empressa de se diriger avec sa troupe sur la route supérieure; mais à peine eut-il dépassé les habitations, que des coups de fusil tirés de la partie qui dominait cette route, l'obligèrent à changer d'avis et à se rendre en toute hâte au bord de la mer, dans l'intention de se rembarquer avec ceux de sa suite qui purent le suivre, les autres s'étant cachés dans les vallons. Quoique attaqué de tous côtés, il parvint au rivage; mais il n'y trouva plus les moyens de salut qu'il y avait laissés, parce que les bâtimens s'étaient éloignés. Ayant aperçu un bateau sur le sable, il essaya vainement de le lancer à la mer pour se soustraire à ceux qui le poursuivaient; mais des ma-

rins l'en empêchèrent et l'arrêtèrent. Il fut emprisonné aussitôt avec ses compagnons, dont le nombre était de vingt-huit, tous Corses de naissance, et tous pris les armes à la main. Un d'eux avait perdu la vie par un coup de fusil.

» Murat a déclaré que, la nuit du 28 septembre dernier, il était parti d'Ajaccio avec ceux de sa suite, pour se rendre à Trieste, et aller rejoindre sa famille; qu'assailli et ballotté par une tempête, et son bâtiment ayant beaucoup souffert, il se trouvait dans la nécessité d'en changer et de se munir de vivres; ce qui lui fit prendre la détermination de débarquer sur cette côte.

» Parmi les papiers qui ont été trouvés sur les prisonniers, on a remarqué deux soi-disant décrets de Joachim Murat, par lesquels, sous les dates des 25 et 27 septembre dernier, s'investissant du titre de roi des Deux-Siciles, il conférait des grades et des honneurs à Jean Maltedo et à Pierre Pernice, tous les deux de sa suite.

» Dans une lettre écrite, en date d'hier, par M. le commandant de Cosenza, au général Nunziante, on remarque que, le 7 octobre, Murat avait tenté de débarquer sur les côtes de Sainte-Lucide, et que, poursuivi par la force publique, il avait laissé deux de ses compagnons sur la place.

» Considérant que Joachim Murat, après avoir, par le sort des armes, cessé d'occuper le royaume de Naples, qu'il avait eu par les armes; après être rentré dans la classe d'homme privé, et après que le souverain légitime fut remonté sur son trône, débarqua au Pizzo

en plein jour, accompagné de quelques hommes armés, et proclamant la révolte;

» Considérant que le besoin de vivres et de changer de bâtiment est démenti par les efforts faits pour révolutionner le pays; par la tentative de débarquer à Sainte-Lucide le jour précédent; par le débarquement au Pizzo avec une infraction aux réglemens sanitaires inexcusable; par la continuation de la route du bâtiment annoncé comme endommagé, sans qu'il ait été fait aucune demande de vivres; circonstances qui éloignent l'idée d'un besoin réel, et qui présentent clairement le caractère d'une agression méditée pour troubler l'ordre;

» Considérant que les lettres écrites par Murat en forme de décrets, jusqu'à la veille de son départ d'Ajaccio, prouvent qu'il n'avait jamais abandonné des projets sur le royaume, et que, n'ayant point les moyens de détruire le gouvernement légitime et établi, il cherchait à organiser la guerre civile en induisant les habitans à s'armer pour le soutenir, et en sacrifiant à ses criminelles entreprises la sûreté individuelle des citoyens pacifiques, obéissans et attachés à leur souverain;

» La Commission a déclaré et déclare, A L'UNANIMITÉ, que Joachim Murat est coupable d'avoir tenté de détruire le gouvernement, d'avoir excité les citoyens à s'armer contre le Roi et l'ordre public, et d'avoir tenté de porter la révolte dans la commune du Pizzo, pour l'étendre ensuite dans le royaume; ce qui le constitue coupable d'attentat contre la sûreté intérieure de l'État, et ennemi public.

SECONDE QUESTION.

» *Quelle est la peine applicable à Joachim Murat?*

» Considérant que la compétence est inaltérablement fixée par le décret du 28 juin 1815, art. 5, ainsi concu :

« Les Commissions militaires seront compétentes pour procéder contre les auteurs des délits suivans, commis le 29 mai 1815 :

» Contre ceux qui sont prévenus d'un des attentats prévus par le paragraphe second, seconde section, chapitre 1^er^, titre 1^er^, livre III du Code pénal, lorsqu'ils sont pris les armes à la main, ou en flagrant délit;

» Contre ceux qui sont pris en flagrant délit, ou presque en flagrant délit, pour des provocations ou des actions commises dans les lieux publics, ayant pour objet d'exciter le peuple à se révolter contre le gouvernement. »

» Considérant que les attentats dont Joachim Murat a été déclaré coupable sont prévus par les articles 87 et 91 du Code pénal, ainsi conçus :

« *Art.* 87. L'attentat ou le complot qui aurait pour but de détruire ou de changer le gouvernement ou l'ordre de successibilité au trône, ou qui tendrait à exciter les citoyens et les habitans à s'armer contre l'autorité royale, sera puni de la peine de mort, avec la confiscation des biens.

» *Art.* 91. L'attentat ou le complot qui aurait pour but d'exciter à la guerre civile, en armant ou induisant

les citoyens à s'armer les uns contre les autres, ou de porter la dévastation et la guerre dans une ou plusieurs communes, sera puni de mort, avec la confiscation des biens de ceux qui s'en seront rendus coupables. »

» La Commission a décidé que les dispositions de ces articles sont applicables à JOACHIM MURAT.

» Par ces motifs, à la même unanimité, l'a condamné et condamne A LA PEINE DE MORT, avec la confiscation de ses biens.

» ORDONNE,

» Que le présent jugement sera exécuté à la diligence du rapporteur, et qu'il en sera imprimé cinq cents copies.

» Prononcé à cinq heures après midi desdits jour, mois et an que dessus. »

Murat s'entretenait encore avec les officiers préposés à sa garde lorsque le lieutenant-rapporteur vint lui annoncer sa condamnation, et l'exécution de sa sentence dans une demi-heure. Il l'écouta avec sang-froid. Le lieutenant lui proposa un confesseur; Murat l'accepta, et écrivit les mots suivans :

« Je déclare que j'ai fait le bien autant qu'il m'a été possible; je n'ai fait du mal qu'au méchant; j'entends mourir dans les bras de la religion catholique. »

Il remit cet écrit au confesseur du Pizzo, qui était venu pour le confesser, et il lui dit : « Voilà, mon ami, une confession bien sincère; maintenant je vous prie de vous asseoir. »

Murat se mit alors à écrire à sa femme la lettre suivante :

« MA CHÈRE CAROLINE,

» Ma dernière heure est arrivée; dans quelques instans j'aurai cessé de vivre; dans quelques instans tu n'auras plus d'époux. Ne m'oublie jamais ; ma vie ne fut tachée d'aucune injustice. Adieu, mon Achille; adieu, ma Lœtitia ; adieu, mon Lucien; adieu, ma Louise; montrez-vous au monde dignes de moi. Je vous laisse sans royaume et sans biens, au milieu de mes nombreux ennemis; soyez constamment unis, montrez-vous supérieurs à l'infortune; pensez à ce que vous êtes, et à ce que vous avez été, et Dieu vous bénira. Ne maudissez pas ma mémoire. Sachez que ma plus grande peine, dans les derniers momens de ma vie, est de mourir loin de mes enfans.

» Recevez la bénédiction paternelle; recevez mes embrassemens et mes larmes. Ayez toujours présent à votre mémoire votre malheureux père. »

Pizzo, 13 octobre 1815.

Cette lettre achevée, il la remit au lieutenant-rapporteur, sans être cachetée, et après avoir enveloppé dedans quelques boucles de ses cheveux qu'il coupa exprès. Il le pria de faire parvenir le tout à sa famille, ainsi que le cachet de sa montre, qu'on trouverait dans sa main droite après sa mort. Ce cachet était fait d'une cornaline représentant la tête de son épouse. Murat

pria le même officier de remettre sa montre comme un souvenir à son valet-de-chambre Armand, et il demanda ensuite à voir les généraux Franceschetti et Natali. Cette dernière faveur lui fut refusée. Alors il dit au lieutenant : *Ne tardez plus, je suis prêt à subir la mort.*

Murat s'avança hors de sa chambre : une section de douze soldats l'attendait à quelques pieds de distance de la porte de l'appartement.

Il se présenta à eux avec fermeté : « Soldats, leur dit-il, ne me faites pas souffrir; la localité même vous force d'appuyer le bout de vos fusils sur ma poitrine. » Puis il leur montra son cœur, et, fixant les yeux sur le cachet qu'il tenait dans sa main droite, il reçut la décharge du peloton le treize octobre, à six heures du soir.

Son corps, entièrement mutilé, fut mis dans un cercueil, et porté dans une sépulture de la cathédrale du Pizzo.

Nous nous sommes abstenus, dans le récit fidèle des circonstances de la vie et de la mort de l'infortuné Murat, des réflexions qu'elles nous ont suggérées. Qui pourrait, en présence d'un sort aussi déplorable, se souvenir encore des fautes et des erreurs d'un homme qui sans doute a manqué de vertu dans quelques événemens devant lesquels il était presque impossible de ne pas reculer. Les apôtres de toutes les réactions ont applaudi à la fin tragique de Murat; l'indignation de toute l'Europe éclairée a de bonne heure commencé à les flétrir; des voix généreuses se sont élevées pour

protester, au nom de l'honneur et de l'humanité, contre ce jugement par commission, prononcé par ceux-là mêmes qui tenaient leurs dignités et leur existence du monarque qu'ils envoyaient à la mort, et au nom d'un roi dont les droits n'ont pas été un instant compromis. La conduite du ministre de l'Angleterre auprès du gouvernement des Deux-Siciles excita dans ces circonstances les plus vives rumeurs au sein du parlement britannique; et les Napolitains eux-mêmes, malgré le système oppressif sous lequel ils vivaient, firent éclater leur mécontentement. Les rapports officiels du ministre de la police générale de S. M. Ferdinand IV essayèrent, mais vainement, de jeter une couleur favorable sur l'action commise au nom du gouvernement; ils ne ramenèrent point l'opinion publique. Enfin, sentant le besoin de la justification sans réplique d'un acte qui, s'il eût été équitable, n'aurait point excité de murmures, ce fut par l'approbation qu'y donna l'empereur de Russie qu'on prétendit y parvenir.

On fit insérer dans la Gazette officielle (*Giornale delle Due-Sicilie*) du 2 décembre 1815 l'article suivant :

« Tous les cabinets de l'Europe sont aujourd'hui officiellement informés de l'attentat et du supplice de Murat : tous ont unanimement applaudi à la sage conduite du gouvernement de S. M. *Ce vœu unanime de toutes les puissances de l'Europe est un hommage rendu à la justice de la sentence prononcée sur les côtes de la Calabre.* Si la vie de Murat avait pu se

concilier avec la sécurité et la paix publique, nous ne doutons point que la clémence du Roi ne la lui eût accordée. Mais le sacrifice d'un seul homme pour en conserver des millions, et pour éloigner le retour des calamités qui ont effrayé toute la terre, l'apparition de Buonaparte en France et le succès momentané de sa coupable entreprise, ont obligé tous les rois à mettre leurs nations sous les armes. Les plaines de Waterloo ont été inondées de sang; ce sang eût été épargné si le prisonnier de l'île d'Elbe n'était pas parvenu à occuper, pour quelques jours, le trône de Louis XVIII. Dieu n'a pas permis que l'exemple de la France se renouvelât en Italie. Aujourd'hui tout le monde est pénétré du sentiment de la plus vive reconnaissance pour le bienfait de la divine Providence.

» S. M. l'empereur de Russie, en recevant la nouvelle de l'attentat et de la punition de Murat, a fait donner cent sequins au courrier de cabinet *Betzo*, qui en était porteur. Hier, M. le comte Macenigo, ministre plénipotentiaire de cet auguste monarque près notre cour, a eu l'honneur de présenter à S. M. notre Roi les félicitations particulières de S. M. I. sur l'heureuse issue de cet événement. »

Nous avons peine à croire que la France, l'Angleterre, l'Autriche et les autres puissances européennes, aient adressé de semblables félicitations à S. M. Ferdinand; du moins, si elles suivirent en tout point l'exemple de la Russie, le gouvernement napolitain eut le bon esprit de n'en point publier les preuves.

FIN DU PROCÈS DE JOACHIM MURAT.

3044 S 610

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.